

Ville de Tourrettes

Prix et Qualité du service public de l'Eau Potable

Exercice 2017

Note liminaire

Conformément à l'article D2224-2 du Code Général des Collectivités territoriales, la note liminaire présente le prix total de l'eau et ses différentes composantes.

La facture globale de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises, au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation de 120 m³ est présentée ci-dessous.

Facture eau et assainissement pour une consommation de 120 m³

	01/01/15	01/01/16	01/01/17	Variation N/N-1
Part collectivité	180,00	180,00	192,00	0,0%
Abonnement Eau potable + compteur	30,00	30,00	30,00	0,0%
Consommation Eau potable	78,00	78,00	78,00	0,0%
Abonnement Assainissement	24,00	24,00	30,00	25,00%
Consommation Assainissement	48,00	48,00	54,00	12,50%
Organismes publics	53,40	54,00	53,40	-1,11%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	34,80	34,80	34,80	0,0%
Modernisation du réseau de collecte (Agence de l'eau)	18,60	19,20	18,60	- 3,12%
TVA	0	0	0	0,0%
TVA Eau potable	0	0	0	0,0%
TVA Assainissement	0	0	0	0,0%
Total TTC				
Total TTC Eau potable	142,80	142,80	142,80	0,0%
Total TTC Assainissement	90,60	91,20	102,60	+ 12,50%
Total TTC Global	233,40	234,00	245,40	+ 4,87%

Pour la partie assainissement le lecteur se référera au RPQS concernant le service d'assainissement collectif.

Faits marquants pour 2017

Faits marquants pour 2017

En 2015, afin de compenser la restructuration tarifaire de la société E2S, unique fournisseur d'eau de la commune, le Conseil Municipal avait délibéré sur l'augmentation de la part communale proportionnelle à la consommation en eau.

En 2017, pour la seconde année consécutive, le tarif de l'eau reste inchangé soit 0,65 € le mètre cube. La taxe de lutte contre la pollution reste également inchangée.

L'ensemble des analyses réalisées sur la qualité de l'eau distribuée pour les paramètres physico-chimiques et bactériologiques se sont révélées bonnes avec 100% de conformité bactériologique et 100% de conformité physico chimique.

La commune poursuit son travail d'ensemble sur le réseau et son fonctionnement avec le démarrage des phases finales de son schéma directeur et notamment la réalisation de son programme pluriannuel de travaux.

Les indicateurs techniques

Le tableau de bord des performances du service d'eau potable de 2016 est donné ci-dessous :

Description du service

	2015	2016	2017
Estimation du nombre d'habitants desservis [D 101.0]	2943	2968	2979
Nombre d'abonnés desservis	1 536	1549	1555
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1,19	1,19	1,19

La consommation

	2015	2016	2017	
Taux de conformité bactériologique (%) [P101.1]	100%	100%	100%	😊
Taux de conformité physico-chimique (%) [P102.1]	100%	94%	100%	😊

La ressource, la distribution et la consommation

	2015	2016	2017	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (/120) [P103.2]	65/120	65/120	65/120	😊
Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /km/jour) [P106.3]	9,85	11,91	7,02	😊
Indice linéaire des volumes non-comptés (m ³ /km/jour) [P105.3]	0,70	0,70	0,70	😊
Rendement brut du réseau de distribution (%) [P104.3]	70,8%	69,7%	79,8%	😊
Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,4%	0%	1,76%	😊
Indice d'avancement de la protection de la ressource [P108.3]	-	-	-	

Relations avec les usagers

	2015	2016	2017	
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmée pour 1000 abonnés [P151.1]	2,66	0	0	😊
Taux de réclamations pour 1000 abonnés [P155.1]	6,5	12,9	16,1	😞

Gestion financière

	2015	2016	2017	
Durée d'extinction de la dette (année)	2	1	0	😊

Sommaire

1. PRESENTATION GENERALE.....	2
1.1. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE	2
1.2. L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	2
1.3. LE TERRITOIRE ET LA POPULATION DESSERVIE.....	2
2. LES DONNEES TECHNIQUES	3
2.1. LES RESSOURCES.....	3
2.2. LE RESEAU	3
2.2.1. <i>Caractéristiques du réseau de distribution</i>	3
2.2.2. <i>Renouvellement des branchements en plomb</i>	4
2.2.3. <i>Rentabilité du réseau : le rendement primaire</i>	4
2.2.4. <i>Performance et étanchéité du réseau : le rendement Net</i>	5
2.3. LES RESERVOIRS	6
2.4. LA SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU POTABLE	7
2.4.1. <i>Les types de traitement par ressource</i>	7
2.4.2. <i>Conformité de la qualité de l'eau distribuée</i>	7
3. LES DONNEES CLIENTELES	9
3.1. LES ABONNES DU SERVICE D'EAU POTABLE	9
3.2. INTERRUPTIONS DU SERVICE NON PROGRAMMEES.....	9
3.3. TAUX DE RECLAMATIONS ECRITES	9
3.4. TAUX D'IMPAYES	9
3.5. RESPECT DES DELAIS MINIMUM D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS.....	9
4. LA TARIFICATION DU SERVICE.....	10
4.1. LES MODALITES DE TARIFICATION	10
4.1.1. <i>Les modalités de tarification</i>	10
4.1.2. <i>Les tarifs</i>	10
4.2. EVOLUTION DE LA FACTURE 120 M ³	11
5. LES DONNEES FINANCIERES	12
5.1. RECETTES DU SERVICE.....	12
5.2. TRAVAUX REALISES ET PROGRAMMES PAR LA COLLECTIVITE	12
5.3. ETAT DE LA DETTE	13
ANNEXES	14

1. Présentation générale

1.1. Le contexte réglementaire

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'Eau Potable pour l'exercice écoulé conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

En effet, depuis l'exercice 2006 et en application du décret n°95-635 du 6 mai 1995, le maire est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Cette disposition est à mettre en parallèle avec la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de services publics qui impose aux délégataires de produire à la collectivité délégante, avant le 1^{er} juin un rapport annuel d'activité. Le décret 2005-236 du 14 mars 2005 impose, lui, de nouvelles obligations sur le contenu du rapport annuel du délégataire instauré par la loi précédemment citée.

Par ailleurs le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 a introduit dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement la mesure de la performance sur de nombreux critères, comme la qualité du service au client, la maîtrise des impacts environnementaux ou la qualité de l'eau distribuée.

Tous les rapports doivent obligatoirement être mis à disposition du public dans les communes de plus de 3 500 habitants, sur place, dans les quinze jours qui suivent leur présentation à l'assemblée délibérante, le public en étant avisé par voies d'affichage classique durant 1 mois. Parallèlement un exemplaire est adressé au préfet, pour information.*

*La commune de Tourrettes n'est pas concernée par cette obligation compte tenu de sa population inférieure au seuil de 3 500 habitants.

1.2. L'organisation administrative du service

La commune de Tourrettes est compétente en matière d'eau potable.

La gestion du service public d'eau potable se fait en régie.

La production est gérée par la société d'exploitation des sources de Siagnole (E2S) hors territoire communal.

1.3. Le territoire et la population desservie

Le périmètre du service est constitué par le territoire de la Ville de Tourrettes.

En 2017, le service concerne :

- **2 979 personnes desservies (estimation),**
- **1 555 abonnés.**

2. Les données techniques

2.1. Les ressources

La commune de Tourrettes ne présente qu'une seule Unité de Distribution Indépendante.

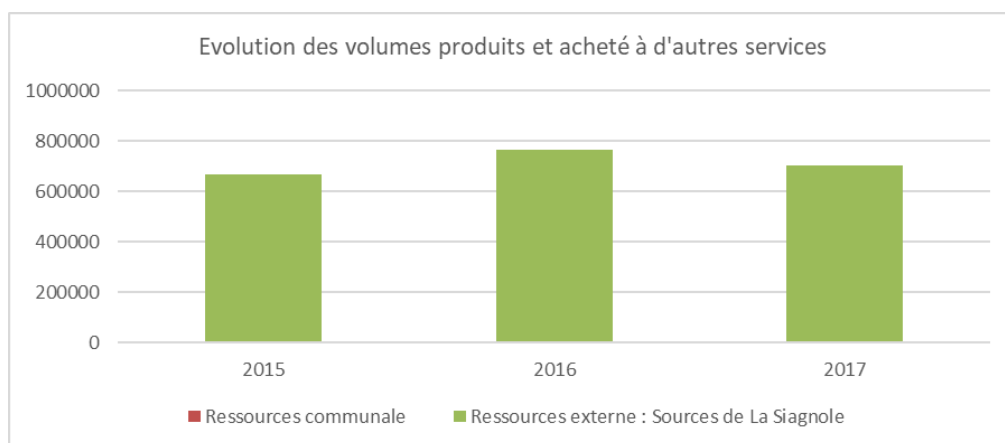
L'eau mobilisée pour l'alimentation en eau potable de l'ensemble de la commune est achetée, en intégralité, à la Société d'économie mixte E2S, filiale de la Société générale des eaux. Cette eau est une eau karstique provenant de la **Source de la Siagnole**.

Le point de livraison est situé en entrée du réservoir des Acates de 1 000m³.

Ce réservoir de tête est situé au nord de la commune à une altitude de 475m NGF, suffisamment élevée pour alimenter l'ensemble des administrés gravitairement par l'intermédiaire de 50km de réseau et de trois unités de stockage secondaires.

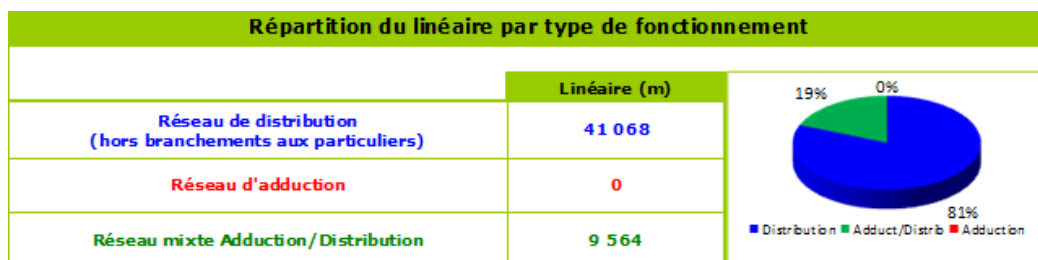
En 2017, **704 743 m³** ont été prélevés à la source de La Siagnole par la société d'exploitation et desservis au réservoir principal des Acates.

Volume prélevé par ressource (m3)	2015	2016	2017	N/N-1
Ressources communale	0	0	0	0%
Ressources externes : Sources de La Siagnole (m ³)	668 420	768 331	704 743	-9,51%



2.2. Le réseau

2.2.1. Caractéristiques du réseau de distribution



Canalisations		
	2016	2017
Longueur totale du réseau (km)	50,6	51,5
Longueur d'adduction (ml)	0	0
Longueur d'adduction/distribution (ml)	9 564	9 564
Longueur de distribution (hors branchements aux particuliers) (ml)	41 068	41 926
Equipements	2016	2017
<i>dont poteaux d'incendie</i>	61	66
<i>dont réducteurs de pression</i>	19	19
<i>dont vannes de sectionnement</i>	170	170
<i>dont vidanges</i>	42	42
<i>dont ventouses</i>	53	54
Branchements	2016	2017
Nombre de branchements	1 549	1555

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux, permettant d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, se situe en 2017 à **65/120**.

2.2.2. Renouvellement des branchements en plomb

En 2017, aucun branchement en plomb n'a été renouvelé.

2.2.3. Rentabilité du réseau : le rendement primaire

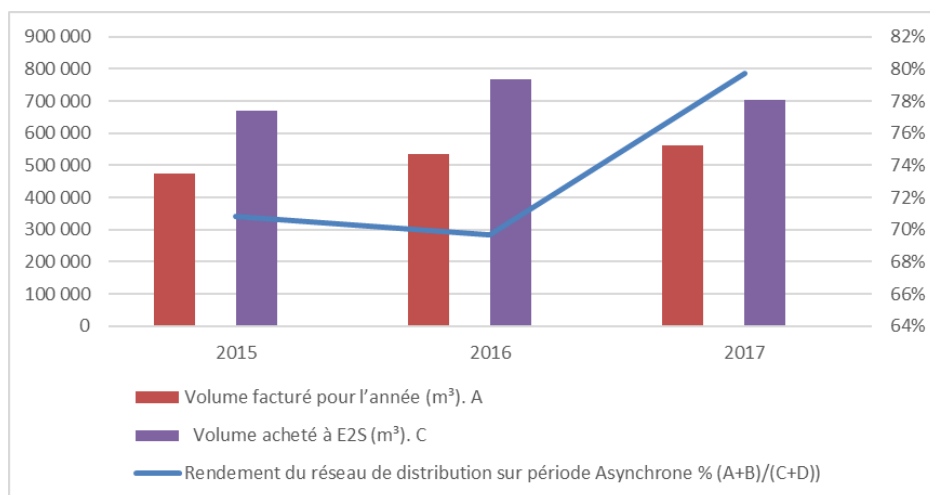
On note une augmentation significative (+14%) de la rentabilité du réseau en 2017.

Le rendement primaire avoisine les 80%, plus forte valeur observée depuis les 5 dernières années :

Rendements PRIMAIRES	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Rendement du réseau de distribution sur période asynchrone % (A+B)/(C+D)	72,09%	67,19%	70,84%	69,67%	79,75%	14,23%
Volume facturé pour l'année (m³). A	491 979	436 566	473 503	535 147	562 049	5,68%
Volume vendu à d'autres services (m³). B	0	0	0	0	0	0,00%
Volume acheté à E2S (m³). C	682 446	649 791	668 420	768 133	704 743	-9,48%
Volume acheté à d'autres services sur période synchrone (m³). D	0	0	0	0	0	0,00%

Selon les prestations assurées dans le cadre du contrat, certains termes de la formule peuvent être sans objet. Ils ne sont alors pas affichés dans le tableau

(A = Volume facturé ; B = Volume vendu à d'autres services ; C = Volume produit ; D = Volume acheté à d'autres services)






2.2.4. Performance et étanchéité du réseau : le rendement Net

Le décret d'application de l'article 161 de la loi de Grenelle II publié le 27 janvier 2012 poursuit un double objectif, de mise en place par les collectivités d'une gestion patrimoniale des réseaux d'eau, et de diminution des pertes d'eau. Au-delà du Grenelle, il s'inscrit dans le nouveau plan national d'adaptation au changement climatique, qui met en avant un objectif fort de diminution des prélèvements d'eau.

Le décret rend tout d'abord obligatoire l'établissement d'un « descriptif détaillé » des réseaux avant le 31 décembre 2013. Le délégataire dispose de toutes les informations nécessaires à cet effet, les tient à jour et les transmet régulièrement à la commune.

Le décret fixe d'autre part un objectif minimal de rendement NET, compris entre 65 et 85 %, calculé pour chaque service d'eau.

Sur la base des données de l'exercice 2017, l'objectif minimal de rendement du service de l'eau de Tourrettes **s'établit à 71,1%**.

Rendement NET	2017
Volume mis en distribution (m ³). A	704 743
Volume facturé (m ³). B	562 049
Estimation des Volumes de services (m ³). C	13 000
Total des Volumes autorisés (m ³). (D=B+C)	575 049
Longueur de canalisation de distribution (ml). L	51 490
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j) (A-D)/(L/1000)/365	6,90
Indice linéaire de consommation (m³/km/j) (D)/(L/1000)/365	30,60
Objectif de rendement	71,1%
Rendement NET du réseau de distribution % (D/A)	81,60% 

(A = Volume réellement consommé autorisé (volume facturé + volumes de service) ; B = Volume vendu à d'autres services sur période synchrone ; C = Volume produit ; D = Volume acheté à d'autres services). *estimation minimaliste du Schéma directeur en cours.

Avec près de 82%, les objectifs de rendement sont largement atteints pour l'année 2017.

2.3. Les réservoirs

Les réservoirs permettent d'assurer une régulation de l'approvisionnement tout en apportant une sécurité, en cas d'incident sur les conduites.

Le service d'eau potable de la commune de Tourrettes dispose de 4 réservoirs pour une capacité totale de stockage de 2 800 m³.

Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m ³)
Réservoir - Perrasse : Village	300
Réservoir - Perrasse : Plaines	500
Réservoir - Pibonnet	1 000
Réservoir - Les Acates	1 000
Capacité totale des réservoirs	2 800

2.4. La surveillance de la qualité de l'eau potable

2.4.1. Les types de traitement par ressource

Lieu	Type de traitement
Pompage	Désinfection au chlore

2.4.2. Conformité de la qualité de l'eau distribuée

La qualité bactériologique des eaux est classée en fonction du coefficient C_b suivant :

$$C_b = \frac{\text{Nombre d'analyses conformes aux normes bactériologiques}}{\text{Nombre total d'analyses bactériologiques effectuées}} \times 100$$

C = Taux de conformité bactériologique	
$C > 95 \%$	Très bonne qualité
$90 \% \leq C < 95 \%$	Bonne qualité
$70 \% \leq C < 90 \%$	Contamination ponctuelle
$40 \% \leq C < 70 \%$	Contamination régulière
$C < 40 \%$	Contamination chronique

Le taux de conformité physico-chimique des eaux se mesure en fonction du coefficient C_{pc} suivant :

$$C_{pc} = \frac{\text{Nombre d'analyses conformes aux normes physico-chimiques}}{\text{Nombre total d'analyses physico-chimique effectuées}} \times 100$$

Les autres paramètres physico-chimiques analysés par l'ARS sont notamment :

LA TURBIDITE : L'origine de la turbidité provient de la présence de matières en suspension qui donnent un aspect trouble à l'eau.

LA DURETE : Le titre hydrométrique (TH) est le paramètre qui permet d'apprécier le pouvoir entartrant d'une eau. Il dépend essentiellement des concentrations en calcium et magnésium dans l'eau. En dessous de 10°F de TH, on considère que l'eau est très douce. Elle est très calcaire au-dessus de 30°F.

LES NITRATES : Les nitrates et les nitrites sont des substances chimiques naturelles qui entrent dans le cycle de l'azote. Dans l'eau, ces substances peuvent provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. Normalement, la concentration de nitrates dans les eaux souterraines et les eaux de surface est faible, mais elle peut atteindre des niveaux élevés à cause du lessivage des terres cultivées ou de la contamination par des déchets d'origine humaine ou animale (traceur de contamination).

Des concentrations excessives de nitrate dans l'eau potable augmentent le risque de conversion de nitrate en nitrite. C'est la présence du nitrite dans l'organisme qui est la cause des maladies graves et parfois mortelles, notamment chez les jeunes enfants.

En conséquence des restrictions de consommation pour les femmes enceintes et les nouveau-nés sont prévues dès que le seuil de 50 mg/l est dépassé. Au-delà de 100 mg/l, l'interdiction de consommation s'adresse à l'ensemble de la population.

LE PLOMB

Le plomb trouvé dans l'eau est rarement d'origine naturelle, il provient de la dissolution de ce métal contenu dans certains types de canalisations.

L'ensemble des analyses réglementaires effectuées (ressources + production + distribution), ont révélé une situation 100% conforme pour les paramètres physico-chimiques et pour les paramètres microbiologiques.

Notons que des valeurs de référence ont été légèrement dépassées pour la turbidité (0.56 NFU le 09/02/17) sans pour autant franchir la valeur limite de conformité (tableau 1.1.1.3).

Paramètres microbiologiques	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de conformité microbiologique	100%	100%	100%	100%	89%	100%	100%	100%
Paramètres physico-chimique	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2016
Taux de conformité physico-chimique	100%	100%	100%	100%	100%	100%	94%	100%

3. Les données clientèles

3.1. Les abonnés du service d'eau potable

Le nombre d'abonnés par catégorie constaté au 31 décembre, au sens du décret du 2 mai 2007, et le nombre d'habitants desservis figurent dans le tableau ci-dessous.

	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	1 521	1 529	1 536	1 549	1 555	+ 0,39%
Domestiques ou assimilés	1 521	1 529	1 536	1 549	1 555	+ 0,39%
Autres que domestique	0	0	0	0	0	0,00%
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	2 863	2 903	2 943	2 968	2 979	+ 0,39%

Le nombre d'abonnés est en légère augmentation. Le nombre d'habitants a été estimé à partir du dernier recensement communal de 2015, au prorata de l'évolution du nombre d'abonnés.

3.2. Interruptions du service non programmées

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées mesure la continuité du service. Le nombre d'interruptions non programmées est estimé à partir du nombre de casses réparées dans l'urgence. En 2017, 2 interruptions de services ont été observées.

	2015	2016	2017
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1000 abonnés	2,66	0	1,29

3.3. Taux de réclamations écrites

Les réclamations écrites sont enregistrées et font l'objet d'un traitement personnalisé.

Le taux de réclamations se mesure comme suit :

$$\text{Taux réclamations} = \frac{\text{Nombre réclamations écrites (courrier, mail ou fax)}}{\text{Nombre d'abonnés}}$$

	2015	2016	2017
Taux de réclamations écrites pour 1000 abonnés	6,66	12,9	16,1

3.4. Taux d'impayés

Le taux d'impayés est de 11%

3.5. Respect des délais minimum d'ouverture des branchements

Il n'y a pas de réel délai d'ouverture de branchements fixé par la mairie. L'équipe du service de l'eau effectue l'ouverture le plus rapidement possible.

4. La tarification du service

4.1. Les modalités de tarification

4.1.1. Les modalités de tarification

Le prix du service se décompose en :

- Une part collectivité proportionnelle au volume d'eau potable consommée correspondant à l'abonnement, la location et entretien du compteur, et les volumes d'eau utilisée,

Lorsque des évènements interviennent (comme le démarrage du programme de travaux suite au schéma directeur), le Conseil Municipal vote le tarif concernant la part revenant à la collectivité. Il doit permettre d'équilibrer le budget en dégagant une capacité d'autofinancement suffisante pour programmer les investissements nécessaires au maintien en état du patrimoine et en particulier des canalisations.

- Des taxes et redevances qui sont fixées par les organismes concernés.

Les facturations sont établies au moment des 2 relevés.

Le service n'est pas assujetti à la TVA.

4.1.2. Les tarifs

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

Tarifs du service d'eau potable au 1er janvier 2015 et au 1er janvier 2016		
	01/01/16	01/01/17
Part collectivité		
Part Abonnement eau € HT / m ³	0,20	0,20
Part location entretien compteur € HT / m ³	0,05	0,05
Part consommation eau € HT / m ³	0,65	0,65
Part Abonnement assainissement € HT / m ³	0,20	0,25
Redevance Assainissement € HT / m ³	0,40	0,45
Autres redevances		
Eau potable : Lutte contre la pollution (Agence de l'eau) € HT / m ³	0,29	0,29
Assainissement : Modernisation du réseau de collecte (Agence de l'eau) € HT / m ³	0,16	0,155
TVA		
Taux de TVA	0	0

Le prix global du service d'eau potable est 1,19 € TTC/m³ d'eau potable consommé.



4.2. Evolution de la facture 120 m³

Le détail de la facture correspondant à une consommation de 120 m³ est fourni ci-dessous.

Evolution de la facture 120 m³ pour le service d'eau potable			
Composantes	01/01/16	01/01/17	Variation N/N-1
Part collectivité eau potable	108,00	108,00	0%
Part Abonnement + location compteur	30,00	30,00	0,0%
Part proportionnelle consommation	78,00	78,00	0,0%
Organismes publics	34,8	34,8	0,0%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	34,8	34,8	0,0%
Total HT pour 120 m³	142,8	142,8	0%
TVA	0	0	-
Total TTC pour 120 m³	142,8	142,8	0 %

Prix TTC du m³ pour 120 m³	1,19	1,19	0%
---	-------------	-------------	-----------

Il n'y a pas eu d'augmentation du prix de l'eau (part eau potable) entre 2016 et 2017. En 2017, le montant de la facture du service d'eau potable pour une consommation de 120 m³ s'élève à 142,8 €, ce qui correspond à un prix de 1,19 €TTC/m³.

5. Les données financières

5.1. Recettes du service

Pour l'exercice 2017 la commune a perçu 522 836 € de recettes pour la partie liée au service de distribution de l'eau potable répartis comme suit :

Vente eau	377 486 €
Abonnement eau potable	121 872 €
Location compteurs	37 565 €
Total	536 923 €

5.2. Travaux réalisés et programmés par la collectivité

- **Travaux réalisés**

En 2017 la commune de Tourrettes a réalisé des investissements de maillage et de réfection de réseau :

	Etude	Travaux TTC
Travaux de pose de réseaux existants (maillage chemin des Tuilières 550ml)		110 000 €
Travaux de remplacement des réseaux quartiers des Terrassones 340ml (part AEP)		60 000 €
Travaux de réhabilitation de réseaux existants (Remise à niveau Scellement réseau, réfection quartier des Termes RD19 / RD563)		10 200 €
Aménagement électromécanique sur réservoir et secteur Pibonnet (remplacement de Robinet d'alimentation et de régulateur de Pression)		18 000 €
Travaux de mise en place remplacement des compteurs abonnés défectueux (régie) – fourniture		5 500 €
Mise à niveau installation et logiciel de gestion de facturation (serveur, routeurs sites distants)		18 000 €
Travaux de réparation des fuites et pose de compteurs (régie)		p.m.
Poursuite du Schéma directeur	10 000 €	
Total		231 500 €

- **Travaux programmés**

Le programme de travaux 2018 de la commune pour le service eau potable va être principalement guidé par le programme final établi dans le cadre du schéma directeur.

Il s'agira de débiter la mise en œuvre des opérations identifiées comme les plus urgentes, à savoir la réalisation de maillage et la mise en place de réducteur de pression, en compléments des opérations d'entretiens courantes (Renouvellement du parc de compteurs abonnés, Travaux de recherches et de réparations des fuites), afin d'améliorer les conditions de desserte et préserver les réseaux des fortes contraintes actuelles.

5.3. Etat de la dette

- **Etat de la dette du service au 31/12/2017**

Un emprunt pour travaux sur le réseau d'eau potable a été soldé en 2017.

L'état de la dette au 31 Décembre 2017 est de 0 €.

Envoyé en préfecture le 22/11/2018

Reçu en préfecture le 22/11/2018

Affiché le 23/11/2018



ID : 083-218301380-20181119-20181119_003-DE

Annexes

Annexes